

Ensemble pour la sauvegarde des entreprises en difficulté

Du dépôt de bilan à la liquidation judiciaire, il n'y a malheureusement, et trop souvent, qu'un pas. Bon nombre d'entreprises laissent en effet leur situation se dégrader à un point tel qu'il devient très difficile d'espérer une autre issue.



En Savoie, une trentaine d'acteurs se mobilise afin d'éviter le naufrage des sociétés en difficulté et l'isolement de leurs dirigeants. Engagée en octobre 2006, cette démarche a déjà abouti à la mise en place d'actions et d'outils d'accompagnement de l'entrepreneur. Une première étape mais l'animation et l'évaluation du dispositif sont déjà prévues pour fin 2007 ainsi que d'autres développements.

Contacts

- **AGENCE ECONOMIQUE DE SAVOIE :**
Pierre Epilation - 04 79 25 36 13
• **COMITE ENTRAIDE :** 0 800 800 130 (n° vert gratuit à partir d'un poste fixe)
• **GERECE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAMBERY :** 04 79 33 72 35
- La Caisse des dépôts et l'IPPC sont les partenaires financiers de l'opération.
- Les signataires de la Charte :** Agence Economique de la Savoie, Albensville Tarentaise Expansion, Assedric, Capelo 73, Centre de gestion agréée Savoie, CID Savoie, Chambre de commerce et d'industrie de la Savoie, Chambre interdépartementale des notaires de Savoie, Chambre de métiers et de l'artisanat de la Savoie, Chambre professionnelle des transports routiers de Savoie, CGPME Savoie, Comité des banques de Savoie, Compagnie régionale des commissaires aux comptes, Conseil général de la Savoie, CNG, Direction Départementale du Travail et de la Formation Professionnelle, Direction des Services Fiscaux, Fédération BTP Savoie, Fédération des maîtres de Savoie, ICCP, Medef Savoie, Ordre des experts-comptables, Ordre des avocats de Chambéry, Savoie Entreprendre, Savoie Initiative, Savoie Technolab, Trésorerie générale, Tribunal de commerce de Chambéry, Ursissf de Savoie.

En 2006, Philippe Fio, le président du Tribunal de commerce de Chambéry, prend son bâton de pèlerin et frappe à la porte de toutes les instances du département. Une première rencontre, organisée en octobre 2006 à Chambéry, réunit 80 personnes. En mai 2007, un deuxième rendez-vous en rassemble 150 (chefs d'entreprises, administrations, banques, collectivités, cabinets conseils, professions judiciaires, syndicats salariés et patronaux...). Il débouche sur des propositions concrètes pour améliorer la détection, la prévention et le traitement des sociétés savoyardes en difficulté. L'objectif est aussi de favoriser le rebond de leurs dirigeants lorsque la liquidation est inévitable. « Nous sommes aux côtés des entreprises dans les phases de création et de développement. Pourquoi ne s'occuperait-on pas aussi, tous ensemble, de celles qui vont mal ?

Merci pas un enjeu de développement économique et un outil d'attractivité supplémentaire pour la Savoie ?, interroge Pierre Epilation, responsable de l'opération à l'Agence Economique de la Savoie. Les enjeux sont à la hauteur de la tâche. Lorsqu'une société met la tête sous la porte, son patron se trouve entraîné dans une spirale infernale dont il est très difficile de sortir tout seul. Parmi les victimes collatérales, sa famille, ses salariés, ses clients et fournisseurs, etc. La mort d'une entreprise a également un impact sur les recettes fiscales, la diversité du tissu économique et l'environnement avec l'apparition possible de fiches industrielles.

Ce scénario catastrophe n'est pas inéluctable si on intervient à temps pour redresser la situation. La loi de sauvegarde des entreprises, en vigueur depuis janvier 2006, a créé de nouveaux dispositifs favorisant la prévention. Face à cet élément *déclencheur favorable mais insuffisant pour*

entraide, que vous pouvez contacter tous les jours au 0 800 800 130 (n° vert gratuit à partir d'un poste fixe), se réunir les vendredis après-midi, tous les 15 jours ou 3 semaines. Compte tenu de la progression du nombre de demandes d'entraides, le comité cherche à recruter de nouveaux chefs d'entreprises.

Une «démarche d'urgence» a également été réalisée. Elle est distribuée par le comité Entr'aide mais aussi à différents moments de la vie de la société (création, développement, implantation en Savoie, rendez-vous avec le comptable...). Elle décrit les symptômes qui peuvent faire basculer l'entreprise dans le rouge si elle ne met pas en place les traitements adéquats. « L'expérience montre que l'entreprise qui refuse de voir la réalité en face en espérant se retenir avec le client suivant voit rapidement ses problèmes plancher sur le sujet.



« Votre entreprise n'est pas un long fleuve tranquille... »
« Votre entreprise n'est pas un long fleuve tranquille... »



Le tribunal de commerce peut vous aider, ne tardez pas

En cas de difficultés plus graves, ou si la prévention ne réussit pas, une prise en charge rapide par le tribunal de commerce permet un meilleur traitement des affaires : c'est l'ouverture d'une procédure judiciaire dite « collective » suite au «dépôt de bilan». Ensuite, une période d'observation visant à préparer un plan de continuation ou de cession, peut être proposée. Mais parce que l'ouverture d'une procédure judiciaire ne peut pas être assimilée à un acte administratif classique, le dirigeant qui se présente au greffe du tribunal a besoin d'être aidé dans ses démarches. Un accueil personnalisé par une personne formée est opérationnel depuis mai dernier. Un inventaire des principales questions que se pose le chef d'entreprise confronté à l'ouverture d'une procédure, est repris dans un guide de 8 pages comprenant un lexique des termes les plus importants et qui sera remis à l'audience du tribunal examinant les difficultés de l'entreprise.

Lorsqu'un recours est exercé en appel contre un jugement du Tribunal de commerce (décidant d'une liquidation de l'entreprise ou sa continuation), il est désormais traité en priorité - 15 jours en cas d'urgence - car la vie des entreprises est incompatible avec les délais judiciaires.

Une note écrite a enfin été créée. Elle permet d'informer les salariés dont les salaires impayés seront versés dans les plus brefs délais grâce à une réduction des délais de transmission et de paiement.

Transformez votre échec en atout pour rebondir

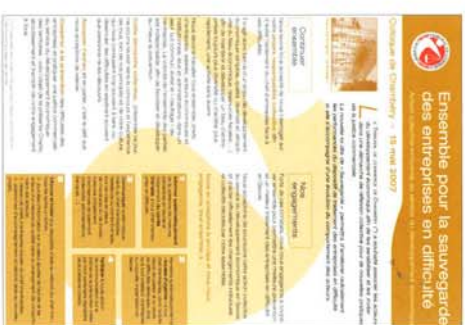
Pas de couverture chômage, plus d'emploi, plus d'obligations et de relations professionnelles... Après la liquidation, le chef d'entreprise est en proie à un véritable traumatisme aggravé par un environnement où sa défaillance est assimilée à une faute.

Les actions engagées visent à insuffler en Savoie un nouvel état d'esprit inspiré de la culture anglo-

saxonne qui reconnaît bien volontiers le droit à l'erreur et le considère comme une véritable valeur ajoutée dans le parcours d'un dirigeant.

Cet automne, une journée d'échange se déroulera sur Savoie Technolab tandis que des soirées d'information seront organisées en direction des élus. Au niveau individuel, l'association Renfort Carries propose un accompagnement personnel et professionnel du chef d'entreprise. « Il faut savoir comprendre les raisons d'un échec, pour conclure l'expérience et écrire une nouvelle page », explique son directeur Michèle De Lepelleire. « D'une manière tout d'abord pragmatique, nos essais visent à remettre des dirigeants dans l'action ».

Dans un deuxième temps, Savoie Entreprendre et Savoie Initiative prennent le relais. Ces associations accompagnent les chefs d'entreprise qui auraient un nouveau projet de création ou de reprise, en leur apportant du réseau, un soutien moral, technique et un appui financier. « Nous avons modifié nos critères qui réservaient notre accompagnement aux primo créateurs, excluant de fait les chefs d'entreprises ayant connu une expérience malheureuse », souligne Marc de Bultet, directeur de Savoie Entreprendre.



La nouvelle entreprise de Jean-Luc Peyredieu

Fin 2002, Jean-Luc Peyredieu quitte l'établissement bancaire où il est chargé de clientèle pour entrer au capital d'une entreprise d'électrotechnique, fondée quelques mois plus tôt à Monthyon. « Dès juillet 2003, notre société s'est retrouvée en redressement judiciaire. Elle a redémarré en 2005, après 20 mois d'observation », raconte-t-il.

L'entreprise va mieux aujourd'hui mais doit faire face à son «héritage» : un plan d'ajustement du passif pendant dix ans, des fournisseurs qui interviennent au comptant et une absence totale de concours bancaire.

Jean-Luc Peyredieu a lui-même l'expérience de la création d'un cabinet de conseil en gestion d'entreprise. « Lorsque nous avons évoqué avec mon épouse la question de ma reconversion, nous avons étudié toutes les pistes sauf celle de reprendre un emploi salarié. J'ai inconsciemment attrapé le virus de l'entreprise », explique-t-il tout en reconnaissant qu'un dépôt de bilan laisse des séquelles. « C'est typiquement le genre de situation qui joue sur le moral, le physique et peut mettre en l'air une vie de couple. Dans mon cas personnel, j'avais besoin d'être épaulé et j'ai toujours parlé avec

mon épouse. Ce n'est pas le cas de tous les chefs d'entreprise et certains cadrent durant des années la situation à leurs proches. C'est tout l'intérêt du comité Entr'aide qui constitue bien souvent le seul endroit où les dirigeants peuvent valider leur sac ».

Jean-Luc Peyredieu participe aujourd'hui avec d'autres chefs d'entreprises au comité Entr'aide dont il est un des membres fondateurs.